

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus tenue à la salle communautaire, le 8 novembre 2022, à laquelle sont présents :

Le conseiller, Monsieur Patrice Thauvette, siège #1
La conseillère, Madame Aglaé Jobin-Miller, siège #2
La conseillère, Madame Josée St-Louis, siège #3
La conseillère Madame Sylvie Roussel, siège #4
Le conseiller, Monsieur Clément Trottier, siège #5
Le conseiller, Monsieur Yves Plouffe, siège #6

Tous, formant quorum sous la présidence de M. le maire David Cyr.

Sont également présents, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon et l'adjointe administrative, Mme Roxanne Vincent.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE – 8 NOVEMBRE 2022**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. INFORMATION ET CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE DOCUMENT
 - 5.1. Dépôt des états financiers
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Adoption de la liste des comptes à payer et de la liste des salaires
 - 6.2. Affichages de postes
 - 6.3. Appui au projet écomusée mobile
 - 6.4. Accord au renouvellement de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026
 - 6.5. OMH – Adoption des états financiers 2021
 - 6.6. Taxes municipales – Demande de radiation des intérêts
 - 6.7. Adoption du *Guide du nouveau résident*
 - 6.8. Bureau d'accueil touristique (BAT) – Renouvellement de l'entente de service avec la Maison des Arts et du Patrimoine
 - 6.9. Eau Secours – Prioriser une gestion durable et transparente de l'eau
 - 6.10. Dépôt de demande de subvention pour le *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier Volet 1B – Propriété municipale*
 - 6.11. Demande de versement de la deuxième portion de la contribution annuelle à la CPPB
7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. CCU – Nomination d'un nouveau membre
 - 7.2. Demande d'approbation de plan cadastre – 7401-08-8229
 - 7.3. Renouvellement de l'entente relative au cours d'eau
8. TRAVAUX PUBLICS
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1. Adoption du programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des véhicules incendies
 - 9.2. Adoption du programme de réalisation de mises à jour des plans particuliers d'intervention

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. Appui à la CPPB – Programme de financement PARIT

10.2. Dépôt de demande de subvention dans le cadre du Volet 4 du Fonds régions et ruralité (Réseau Multi-Rando)

11. VARIA

12. QUESTIONS DU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum a été constaté par le maire David Cyr. Celui-ci déclare la séance ouverte à 19h00.

224-11-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin-Miller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. L'ordre du jour demeure ouvert à toute autre modification.

Adoptée

225-11-2022

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thauvette, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

Adoptée

4. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

M. Le maire fait un retour sur les questions du public de la dernière assemblée et fait ensuite un résumé des correspondances suivantes;

Correspondance :

4.1. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante – Adoption d'un plan d'allègement

4.2. AMO – Nouveau tracé sentier de motoneige Trans-Québec 13

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général par intérim dépose au conseil les états comparatifs, tels qu'exigés par l'article 176.4 du Code Municipal.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

226-11-2022

6.1. Adoption de la liste des comptes à payer et de la liste des salaires

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont examiné les listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier par intérim et des autorisations de paiement de comptes;

ATTENDU que les membres du conseil ont examiné la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu des délégations accordées aux directeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le directeur général par intérim soit autorisé à payer les comptes apparaissant sur les listes suivantes:

- Liste des comptes fournisseurs au montant de 78 710.77 \$
- Liste sélective venant de l'historique des prélèvements portant les au montant de 14 336.99 \$
- Liste sélective venant de l'historique des chèques au montant de 5 807.88 \$
- Liste des dépenses incontournables au montant total de 82 152.32 \$
- Liste des salaires du 01-10-2022 au 31-10-2022 au montant de 67 297.81 \$

Adoptée

227-11-2022

6.2. Affichage de postes

ATTENDU le départ à la retraite de M. Marcel Larocque qui est chauffeur opérateur du service des travaux publics

ATTENDU le congé sans solde d'un minimum de trois mois d'un chauffeur opérateur;

ATTENDU que le poste de responsable du site des boues septiques est présentement vacant ;

ATTENDU que le poste de concierge aux bâtiments municipaux est présentement vacant;

ATTENDU que ce sont des postes syndiqués qui doivent être pourvus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général par intérim à procéder à un affichage en bonne et due forme pour combler les postes suivants;

- 1 chauffeur opérateur – Poste régulier à temps plein
- 1 chauffeur opérateur – Poste temporaire à temps plein pour une durée prévue entre trois mois et un an
- 1 préposé au site des boues septiques – Poste régulier sur appel

Ces affichages devront se faire conformément aux clauses de la convention collective, en indiquant les conditions rattachées aux postes dans cette même convention.

- 1 préposé à l'entretien ménager – Poste régulier à temps partiel

Cet affichage devra se faire conformément aux clauses de la convention collective. Les conditions de ce poste seront définies par le comité municipal des ressources humaines.

Adoptée

228-11-2022

6.3. Appui au projet écomusée mobile

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande d'appui du Centre d'Interprétation de la Rivière du Lièvre;

ATTENDU que cet organisme sans but lucratif dument enregistré au registre des entreprises (#1178006913) souhaite offrir à la population un lieu historique et mobile, qui se déplacera entre les municipalités participantes. Cet écomusée présentera, selon une approche ludique, conative, interactive et pédagogique, l'histoire et les attraits de la Vallée de la Lièvre et ses villages situés sur la Rivière du Lièvre.

ATTENDU que la municipalité croit que ce projet cadre parfaitement avec les célébrations à venir dans le cadre du 150^e anniversaire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet d'éco-musée-mobile.

Il est convenu que si le projet va effectivement de l'avant, la municipalité s'engage à verser une aide financière de 1 000\$.

Adoptée

229-11-2022 **6.4. Accord au renouvellement de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026**

ATTENDU que l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter, tel que déposé, de renouveler l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

Adoptée

230-11-2022 **6.5. Dépôt des états financiers 2021 de l'office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides (OMHHL)**

ATTENDU que l'OMHHL a déposé ses états financiers 2021 et que les documents fournis ont été remis à l'ensemble des membres du conseil pour consultation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt des états financiers 2021 de l'OMHHL.

Adoptée

231-11-2022 **6.6. Demande de radiation de taxes**

ATTENDU que le conseil a reçu une demande pour radier des intérêts sur le compte de taxes qui était impayé à la suite d'un changement d'adresse;

ATTENDU que l'article 981 du Code municipal ne permet pas à la municipalité de renoncer à des taxes, des intérêts ou des pénalités stipulant également qu'il n'est pas du pouvoir du conseil ou des officiers municipaux de faire remise de ces intérêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser cette demande.

Adoptée

232-11-2022 **6.7. Adoption du Guide du nouveau résident**

ATTENDU que l'agente aux communications de la municipalité, Mme Valérie Levasseur, a complété un guide du nouveau résident en y incluant la photo de la famille gagnante ayant remportée un concours municipal ;

ATTENDU que le document a été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin-Miller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le guide du nouveau résident tel que présenté par Mme Levasseur et d'en faire imprimer selon la soumission reçue.

Adoptée

233-11-2022

6.8. Bureau d'accueil touristique (BAT) – Renouvellement de l'entente de service avec la Maison des Arts et du Patrimoine (MAP)

ATTENDU que la MAP a déposé une demande de reconduction de l'entente de service pour le BAT en vue de la saison estivale 2023;

ATTENDU que le conseil est satisfait des services offerts par la MAP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'entente de service avec la MAP pour l'opération du BAT pour la saison 2023.

Adoptée

234-11-2022

6.9. Eau Secours – Prioriser une gestion durable et transparente de l'eau

ATTENDU que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

ATTENDU que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

ATTENDU que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

ATTENDU que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

ATTENDU que les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

ATTENDU que la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public»;

ATTENDU que le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin Miller, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et

de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée

235-11-2022

6.10. Dépôt d'une demande de subvention pour le *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier Volet 1B – Propriété municipale*

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus valorise son patrimoine immobilier et essentiellement son Hôtel de Ville pour ses qualités architecturales et historiques (ancien presbytère);

ATTENDU que l'Hôtel de Ville est cité à titre d'immeuble patrimonial par le règlement n° 10-10-2021, adopté le 5 octobre 2021;

ATTENDU qu'un audit technique de l'édifice a été réalisé au mois de décembre 2021;

ATTENDU que pour concrétiser le projet de restauration de l'Hôtel de Ville, la Municipalité doit s'assurer d'obtenir du soutien financier de divers partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Hafedh Trabelsi, chargé de projets, à déposer une demande d'aide financière à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier Volet 1B – Propriété municipale.

Adoptée

236-11-2022

6.11. Versement de la deuxième tranche de la contribution financière municipale à la Corporation du parc régional du Poisson-Blanc (CPPB)

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a reçu une demande de la CPPB pour le versement de la deuxième tranche de la contribution financière municipale 2022;

ATTENDU qu'un montant de 30 000\$ avait été prévu au budget 2022 pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la direction générale à procéder au versement de 30 000\$ à la CPPB à titre de contribution financière municipale.

De plus, il est résolu que la CPPB devra fournir une reddition de compte pour les 60 000\$ d'aide financière versés en 2022.

Adoptée

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

237-11-2022

7.1. Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU qu'il y a actuellement un poste vacant au sein du CCU à la suite d'une démission;

ATTENDU que deux candidatures ont été reçues et étudiées par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin-Miller, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Étienne St-Louis titre de représentant citoyen sur le CCU.

Adoptée

238-11-2022

7.2. Approbation d'un plan de cadastre

ATTENDU qu'un plan de cadastral a été déposé pour étude dans le dossier du matricule n° 7401-08-8229, plan préparé par Daniel Handfield arpenteur géomètre, sous le numéro

23791 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de quatre lots pouvant recevoir des constructions, en plus d'un chemin;

ATTENDU qu'après analyse par le Service d'urbanisme, ce plan est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU que le plan a été présenté pour étude au CCU ;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter le plan projet de lotissement présenté dans le dossier du matricule n° 7401-08-8229, dit plan effectué par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, sous le numéro 23791 de ses minutes.

Adoptée

239-11-2022

7.3. Renouvellement de l'entente relative au cours d'eau

ATTENDU que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, est venue à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU que les modalités de l'entente doivent être maintenues afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

ATTENDU que la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thauvette, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter, tel que déposé, de renouveler pour les années 2023 à 2026, l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

Adoptée

8. TRAVAUX PUBLICS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

240-11-2022

9.1. Adoption du programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des véhicules incendies

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) exige l'adoption d'un programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des véhicules incendies;

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie (SSI) a préparé et déposé le programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thauvette, et résolu à l'unanimité, d'adopter le programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des véhicules incendies ;

Ledit programme sera annexé au procès-verbal

Adoptée

241-11-2022 **9.2. Adoption du programme de réalisation de mises à jour des plans particuliers d'intervention**

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) exige l'adoption d'un programme de réalisation de mises à jour des plans particuliers d'intervention;

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie (SSI) a préparé et déposé le programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité, d'adopter le programme de réalisation de mises à jour des plans particuliers d'intervention ;

Ledit programme sera annexé au procès-verbal

Adoptée

10. LOISIRS ET CULTURE

242-11-2022 **10.1. Appui à la CPPB – Programme de financement au programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)**

ATTENDU que le conseil a reçu de la CPPB une demande d'appui au dépôt d'une demande d'aide financière au PARIT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général par intérim à envoyer une lettre d'appui à la CPPB au nom de la municipalité;

Adoptée

243-11--2022 **10.2. Dépôt de demande de subvention dans le cadre du Volet 4 du Fonds régions et ruralité**

ATTENDU que la municipalité compte déployer un réseau de sentiers pour multiples modes de randonnées sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que ce projet améliorerait de façon importante l'offre touristique, les activités de plein air et le rayonnement de la municipalité ;

ATTENDU que ce projet offrirait des opportunités de développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu à la majorité des membres présents de déposer une demande d'aide financière à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du Volet 4 du Fonds régions et ruralité. M. Hafedh Trabelsi, chargé de projets est autorisé à signer les documents requis au nom de la municipalité.

Adoptée

Josée St-Louis s'oppose à la résolution puisque le délai entre la réception des documents et l'assemblée n'était pas suffisant long pour prendre connaissance du dossier et poser les questions nécessaires.

Aglaé Jobin-Miller demande le vote.

Pour : 4

Contre : 3

11. VARIA

12. QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions a eu lieu.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée lève la séance, il est 20 h 00.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, Gisèle Lauzon , directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Gisèle Lauzon, Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
Maire

Par
Sec. -très. adjointe /dir. gén. adjointe

« Je, David Cyr, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».

David Cyr
Maire